

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Décision du 8 mars 2024**  
**portant nomination du référent laïcité directionnel par intérim**  
**du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2404915S

**La Cheffe du Contrôle général économique et financier,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L124-3 ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de la cheffe du contrôle général économique et financier – Mme NATIVELLE (Véronique) ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur François SCHOEFFLER, administrateur du grade transitoire détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est désigné en qualité de référent laïcité directionnel par intérim du Contrôle général économique et financier, à compter du 8 mars 2024.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 mars 2024

La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
V. NATIVELLE